

LE MONDE - 02.03.2018

« Les compteurs Linky sont un outil majeur au service de la transition énergétique »

Vingt-six députés de La République en marche prennent parti, dans une tribune au « Monde », en faveur du déploiement des « compteurs intelligents » d'Enedis.

Les compteurs Linky, dont le déploiement par Enedis est en cours sur tout le territoire, n'en finissent plus de susciter des débats : sur leurs coûts, sur leurs effets présumés sur la santé, sur les enjeux liés aux données personnelles, sur des dysfonctionnements supposés répétés.

Il est urgent et nécessaire de faire preuve de pédagogie sur ce sujet, car les compteurs Linky sont un outil majeur au service de la transition énergétique. Outre la simplification évidente qu'ils représentent pour les opérateurs, ils permettent de piloter plus efficacement le réseau, d'intégrer de nouveaux moyens de production, de nouvelles formes de consommation et, surtout, ils permettent aux consommateurs de mieux connaître et donc de mieux maîtriser leur consommation électrique.

Cet accès à l'information pourrait permettre jusqu'à 23 % d'économies d'énergie, selon une étude du CNRS (« What do people "learn by looking" at direct feedback on their energy consumption ? » Results of a field study in Southern France », Adnane Kendel, Nathalie Lazaric, Kevin Maréchal - CNRS, Universités de Nice Sophia Antipolis et de Liège -, Energy Policyn° 108, septembre 2017).

Huit millions de consommateurs déjà équipés

Il nous semble que c'est une chance car c'est une composante majeure de la transition énergétique promue actuellement au plus haut sommet de l'État français. Le déploiement de ces nouveaux compteurs, prévu par la loi de transition énergétique, est une composante qui est chère aux députés de la nation que nous sommes. Au 31 décembre 2017, près de huit millions de consommateurs sont déjà équipés de compteurs Linky. Il n'existe pas de dysfonctionnement et ou de plainte généralisés.

Les ondes émises par le système Linky sont du même ordre de grandeur que celles émises par un téléviseur ou un écran cathodique

Sébastien Lecornu, secrétaire D'État auprès de Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, l'a rappelé le 7 janvier au premier forum de l'intelligence énergétique : « La Cour des comptes a souligné la pertinence de Linky à la condition que nous en utilisions toutes les potentialités. » Cela passe notamment par une meilleure communication sur l'accès du consommateur à ses données énergétiques, afin de réduire sa consommation. Deux points de friction perdurent cependant : l'enjeu sanitaire et la sauvegarde de la vie privée. Il convient sur ces deux points de communiquer davantage.

Concernant la question sanitaire, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) ont mené des campagnes de mesures sur le terrain et en laboratoire. Leurs résultats sont clairs : le champ électrique du compteur Linky varie entre 0,25 et 0,8 volt par mètre à 20 cm (la valeur limite réglementaire étant de 87 volts par mètre), ce qui est très faible. Ces résultats ont été confirmés par l'étude de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) : les ondes émises par le système Linky sont du même ordre de grandeur que celles émises par un téléviseur ou un écran cathodique, et sont inférieures à celles générées par des plaques de cuisson !

Confiance dans l'action de nos institutions

Concernant les données personnelles, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) tout comme l'Agence nationale des systèmes d'information veillent. Seule la consommation globale d'électricité est transmise pour l'information personnelle de l'utilisateur sur son espace sécurisé en ligne, pour la gestion du contrat électrique, ou pour effectuer des diagnostics énergétiques précieux dans le cadre de la transition énergétique actuelle. Le tout étant crypté et anonyme.

Nous invitons tous ceux qui resteraient sceptiques ou inquiets à se pencher sur le texte de loi relatif à la protection des données personnelles qui vient d'être adopté en première lecture à l'Assemblée nationale. Nous, députés de la majorité, nous nous employons à simplifier la réglementation en matière de données tout en garantissant la vie privée des citoyens.

Paul Valéry disait : « En somme, à l'idole du Progrès répondit l'idole de la malédiction du Progrès ; ce qui fit deux lieux communs. » Nous invitons chacun à ne pas se fier aux postures et à la désinformation en ayant confiance dans l'action de nos institutions et des opérateurs historiques de l'électricité en France.

Les vingt-six signataires de la tribune, tous députés (LREM) :

Adrien Morenas, Sophie Beaudoin-Hubiere, Hervé Berville, Grégory Besson-Moreau, Fannette Charvier, Jennifer De Temmerman, Nicole Dubre Chirat, Françoise Dumas, Jean-Luc Fugit, Séverine Gipson, Olga Givernet, Emilie Guérel, Pierre Henriot, Catherine Kamowski, François-Michel Lambert, Frédérique Lardet, Sandra Marsaud, Thierry Michels, Claire O'Petit, Catherine Osson, Patrice Perrot, Béatrice Piron, Pierre-Alain Raphan, Véronique Riotton, Bertrand Sorre et Frédérique Tuffnell.